

COMMUNIQUE DE PRESSE



Réforme de la formation initiale et des masters MEEF : il faut dire STOP !

Depuis plus d'un an le ministère de l'Éducation nationale publie progressivement les textes qui serviront de base à ce qu'il annonce comme la « professionnalisation » de la formation des enseignants et enseignantes.

En fait de « professionnalisation », il s'agit surtout :

- d'utiliser les étudiants MEEF comme moyens d'enseignement en les plaçant en responsabilité devant des classes ;
- de précariser les étudiants MEEF en les contractualisant ;
- de supprimer les décharges de service des lauréates et lauréats des concours dans leur année de fonctionnaires stagiaires, dégradant ainsi considérablement leurs conditions de travail et leur entrée dans le métier ;
- de déstructurer et réduire la formation universitaire aussi bien que professionnelle dispensée dans les universités, y compris au sein des INSPÉ, ce qui impacte aussi les qualifications disciplinaires et pédagogiques des concours.

Cette mise en responsabilité va alourdir considérablement leur année en les confrontant à une surcharge de tâches : préparer un concours, valider un master, assurer les apprentissages des élèves d'une ou plusieurs classes.

Ce qui guide avant tout le ministère, ce sont donc des considérations budgétaires.

Depuis plus d'un an que les discussions ont commencé, le ministère n'a pris en compte aucune des principales demandes faites par nos organisations syndicales.

Il y a urgence à barrer la route à cette "réforme".

Nous appelons tous les collègues impliqués dans la formation des enseignantes et enseignants ainsi

que des CPE, les étudiantes et étudiants, les stagiaires, à se réunir par tous les moyens possibles et à transmettre leurs motions pour :

- refuser de se voir imposer des maquettes qui ne tiennent pas compte des impératifs de la formation en master (comme l'ont fait les personnels de l'INSPE de Paris) ;
- exprimer leur refus que des étudiantes et étudiants en formation soient mis en responsabilité devant élèves ;
- demander le respect des contenus disciplinaires, didactiques et de recherche des masters ;
- demander pour les lauréates et lauréats des concours, fonctionnaires stagiaires ;
- un temps de service qui ne dépasse pas le tiers-temps afin de construire une entrée progressive dans les métiers ;
- demander l'abandon de l'oral d'entretien des concours tel qu'il est présenté : formatage mettant de côté les qualifications disciplinaires, pédagogiques et didactiques ;
- **se mettre en grève le 26 janvier dans le cadre du mouvement de toute l'éducation nationale et exiger une toute autre réforme de la formation initiale.**

à Paris, le 8 janvier 2021